



**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

M. MARTINDALE propose la première lecture du projet de loi 300 — *Loi sur l'Association des ex-députés de l'Assemblée législative du Manitoba/The Association of Former Manitoba MLAs Act* — dont l'objet a été indiqué.

Présentation et lecture de pétitions :

M<sup>me</sup> STEFANSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre et le ministre de la Santé envisagent de mettre à la disposition de CancerCare Manitoba les fonds nécessaires afin qu'elle puisse offrir des soins de santé d'avant-garde aux patients comme le font les autres provinces et qu'ils envisagent d'accélérer le processus qui permet l'approbation de nouveaux médicaments pour le traitement du cancer afin de permettre à davantage de Manitobains d'être traités de la manière la plus efficace possible. (T. Svestrup, L. Houghton, B. Rose et autres)

M. REIMER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre et le ministre de la Santé envisagent de mettre à la disposition de CancerCare Manitoba les fonds nécessaires afin qu'elle puisse offrir des soins de santé d'avant-garde aux patients comme le font les autres provinces et qu'ils envisagent d'accélérer le processus qui permet l'approbation de nouveaux médicaments pour le traitement du cancer afin de permettre à davantage de Manitobains d'être traités de la manière la plus efficace possible. (S. David, B. Prusak, C. Senft et autres)

M<sup>me</sup> ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage de ne pas éliminer ces postes de notre communauté (Minnedosa) et d'utiliser la technologie afin de les garder là où ils sont. (B. Kingdon, L. Harry, R. Carr et autres)

M. CUMMINGS — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial envisage de ne pas éliminer ces postes de notre communauté (Neepawa) et d'utiliser la technologie (c'est-à-dire le bureau auxiliaire des Services de gestion foncière situé à Dauphin au Manitoba) afin de les garder là où ils sont. (B. Lumsden, M. Drayson, A. Elliot et autres)

M<sup>me</sup> DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre du Manitoba à envisager de tenir une enquête publique indépendante sur le scandale du Fonds d'investissement Crocus. (N. Cochrane, B. Cochrane, H. Forsyth et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'envisager de chercher des explications sur les raisons pour lesquelles le gouvernement n'a pas essayé de résoudre le problème du Fonds Crocus en 2001 et d'exhorter le premier ministre et son gouvernement à coopérer pour que la lumière soit faite sur ces événements. (E. Godfredsen, D. Seymour, M. Davidson et autres)

---

Après la période des questions orales, le président rend la décision suivante :

Après la période réservée aux déclarations de député du 23 mars 2006, le leader de l'opposition officielle à l'Assemblée a soulevé une question de privilège au sujet de l'exactitude des renseignements fournis par les ministres à l'Assemblée, et il a prétendu que la fourniture de renseignements inexacts, en particulier par la ministre des Services à la famille et du Logement, entravait le travail des députés. Il a terminé son intervention en proposant que l'Assemblée législative du Manitoba exige la démission immédiate de la ministre des Services à la famille et du Logement. Le leader du gouvernement à l'Assemblée et le député d'Inkster m'ont également conseillé sur le sujet. J'ai mis l'affaire en délibéré afin de consulter les autorités en matière de procédure.

Je remercie les députés qui m'ont conseillé dans cette affaire.

Deux conditions doivent être réunies pour qu'une question de privilège soit considérée comme étant fondée de prime abord. Il faut, d'une part, la soulever le plus tôt possible et, d'autre part, prouver que l'atteinte au privilège de l'Assemblée est telle que cette dernière doive être saisie de la question.

Le leader de l'opposition officielle à l'Assemblée a fait valoir qu'il avait soulevé la question le plus tôt possible. Toutefois, les événements en cause se sont produits pendant la période des questions orales alors que la question a été soulevée après la période réservée aux déclarations de député.

En ce qui a trait à la seconde condition, portant sur la preuve qu'il y a eu atteinte au privilège de l'Assemblée, Joseph Maingot nous informe, à la page 234 de la deuxième édition de son ouvrage *Le privilège parlementaire au Canada*, que « des allégations de manque de jugement ou de mauvaise administration de la part d'un ministre dans l'exercice de ses fonctions ministérielles ne relèvent pas [...] du privilège parlementaire ». Cette opinion a été appuyée par une décision du président ROCAN en 1994, trois décisions de la présidente DACQUAY en 1996 ainsi que des décisions que j'ai rendues le 15 mars et le 11 avril 2006.

Je conclus donc que la question de privilège n'est pas fondée de prime abord et qu'elle est irrecevable.

M. DERKACH fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président.

**POUR**

AGLUGUB  
ALLAN  
ALTEMEYER  
ASHTON  
BJORNSON  
BRICK  
CALDWELL  
CHOMIAK  
DEWAR  
DOER  
IRVIN-ROSS  
JENNISSEN  
JHA  
KORZENIOWSKI  
LEMIEUX

MACKINTOSH  
MALOWAY  
MARTINDALE  
MCGIFFORD  
NEVAKSHONOFF  
OSWALD  
REID  
ROBINSON  
RONDEAU  
SALE  
SANTOS  
SCHELLENBERG  
STRUTHERS  
SWAN ..... 29

**CONTRE**

CULLEN  
CUMMINGS  
DERKACH  
DRIEDGER  
DYCK  
EICHLER  
FAURSCHOU  
LAMOUREUX

MITCHELSON  
MURRAY  
PENNER  
REIMER  
ROWAT  
STEFANSON  
TAILLIEU ..... 15

---

Avant la période réservée aux déclarations de député, M. DERKACH invoque le *Règlement* au sujet du document déposé par le premier ministre et indique qu'il ne s'agit pas de l'accord demandé.

M. le *ministre* MACKINTOSH et M. LAMOUREUX interviennent sur le rappel au *Règlement*.

Le président déclare le rappel au *Règlement* irrecevable.

M. DERKACH fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président.

**POUR**

AGLUGUB  
ALLAN  
ALTEMEYER  
ASHTON  
BJORNSON  
BRICK  
CALDWELL  
CHOMIAK  
DEWAR  
DOER  
IRVIN-ROSS  
JENNISSEN  
JHA  
KORZENIOWSKI  
LEMIEUX  
MACKINTOSH

MALOWAY  
MARTINDALE  
MCGIFFORD  
NEVAKSHONOFF  
REID  
ROBINSON  
RONDEAU  
SALE  
SANTOS  
SCHELLENBERG  
SELINGER  
SMITH  
STRUTHERS  
SWAN  
WOWCHUK..... 31

**CONTRE**

CULLEN  
CUMMINGS  
DERKACH  
DRIEDGER  
DYCK  
EICHLER  
FAURSCHOU  
GERRARD

GOERTZEN  
LAMOUREUX  
MITCHELSON  
PENNER  
REIMER  
ROWAT  
STEFANSON  
TAILLIEU..... 16

---

La séance est levée à 17 h 3, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George Hickes